

Yvan TOURJANSKY

Président de l'URPS Kiné Ile de France

president@urps-mk-idf.org - 06 60 71 45 41

Monsieur Aurélien ROUSSEAU

Directeur général de l'Agence

Régionale de Santé

35 rue de la Gare

75 935 PARIS CEDEX 19

Paris, le 9 juillet 2020

Objet : Enquête sur la reprise d'activité des kinésithérapeutes franciliens – Sollicitation d'un entretien sur le rôle et la mission de l'URS Kiné IDF en gestion de crise sanitaire

Monsieur le Directeur Général,

Dans notre courrier du 17 juin dernier, transmettant à l'ARS Île-de-France notre contribution au Ségur de la Santé, nous partageons la vision de l'URPS Kiné Île-de-France quant à l'absolue nécessité de tirer les enseignements de la gestion régionale de la crise sanitaire.

A cet effet, à l'heure du déconfinement, nous nous sommes adressés aux 10 610 kinésithérapeutes franciliens. Nous leur avons proposé de répondre à une enquête destinée à évaluer leur vécu, et à mesurer les impacts de la crise sur leur reprise d'activité. Réalisée sur la période du 27 mai au 4 juin, cette opération a recueilli 1384 suffrages. Ces kinésithérapeutes, répartis sur l'ensemble de l'Île-de-France, constituent ainsi un échantillon statistiquement significatif et représentatif de la profession.

L'analyse des réponses obtenues est maintenant finalisée. Nous l'avons documentée dans un livret que nous avons partagé avec la profession et que nous joignons à ce courrier. Nous sommes certains que vous considérerez l'ensemble des éléments mis en lumière.

Tout d'abord, une question se pose quant à la considération accordée aux compétences des kinésithérapeutes libéraux, tant sur le plan paramédical que sur leur place au sein du réseau des professionnels constitutifs de la chaîne de soins en ville.

1/4

Pour illustrer ce point, nous pouvons débiter par la question de la mobilisation des kinésithérapeutes en renfort des hôpitaux et des centres COVID. Malgré un nombre important de volontaires, ceux-ci n'ont presque pas été appelés. Comment expliquer cela ? Pourquoi, malgré une formation spécifique dans les soins respiratoires, de mobilisation et de rééducation, les kinésithérapeutes ont-ils été tenus à l'écart de structures et de patients, qui auraient pourtant pu bénéficier de leurs soins ?

De la même façon, le constat dans les EHPAD est similaire. Bien que spécialisés dans la prise en soins des personnes âgées, les kinésithérapeutes ont été maintenus à l'extérieur des établissements, et cette situation perdure : à la date de clôture de notre enquête (4 juin), 29% des kinésithérapeutes exerçant habituellement en EHPAD n'avaient, en effet, pas pu y reprendre leurs soins. Pourtant, suite à nos demandes, dès le 15 avril dernier, l'ARS Île-de-France se positionnait pour leur reprise et pour la mise en place du forfait « aide-soignant ». Comment alors expliquer un tel décalage entre les mesures annoncées et le vécu des professionnels concernés ?

Au-delà de considérations spécifiques à notre profession, ce dernier point interroge aussi sur la gouvernance des EHPAD, et sur la liberté accordée à leurs résidents, qui devraient pourtant y bénéficier des mêmes droits qu'à leur domicile. Comment et jusqu'à quel point peut-on les exclure des décisions de soins qui leur seront accordés ? Est-il acceptable de bafouer également leur libre choix de praticien ? Quel rôle le médecin coordinateur peut-il alors réellement jouer aux côtés de la direction ? Tant de questions qui, sortant des aspects purement sanitaires de la crise, interrogent sur la dimension humaine qui devrait être au centre de tout accompagnement d'une personne en perte d'autonomie, malade ou en fin de vie. Cette situation est source de souffrance tant pour les patients, que pour leurs proches et tout autant pour les soignants.

Pour poursuivre, nous souhaitons aborder le volet économique, pour les mesures sur lesquelles l'ARS Île-de-France a effectivement été décisionnaire.

Grâce à des réseaux locaux, certains kinésithérapeutes ont pu, malgré les freins au recrutement, intervenir en EHPAD et en centre COVID. Parmi ceux qui ont été concernés par le forfait « aide-soignant en EHPAD », seule la moitié a bénéficié de la rémunération prévue. Dans les centres COVID, cette proportion est, quant à elle, pratiquement nulle. Si on ajoute à cela, une rémunération prévue pour les kinésithérapeutes 2 fois inférieure à celle des infirmiers (130 euros pour 3 heures de travail contre 260 euros), on ne peut que comprendre l'incompréhension et la frustration exprimées par la profession.

Ensuite, sur le volet de l'approvisionnement en masques, équipements d'hygiène et de protection individuels, sans vouloir alimenter une polémique largement débattue par ailleurs, il nous paraîtrait néanmoins irresponsable de ne pas interroger sur l'avenir. Quelles sont les mesures prises garantissant aux professionnels de santé, un approvisionnement sans difficultés, tant sur le plan logistique que financier ? Et, plus particulièrement pour les kinésithérapeutes, qu'est-il prévu pour assurer une disponibilité des masques FFP2 et surblouses essentiels à des soins comme la kinésithérapie respiratoire ?

Enfin et pour conclure, nous souhaitons attirer votre attention sur les interrogations générées par l'absence d'évolution des recommandations de l'ARS Île-de-France, au sortir de l'état d'urgence. Lors des réunions en commun avec les services de l'agence, nous avons, à plusieurs reprises, demandé à pouvoir faire évoluer ces documents en fonction de la situation épidémique. A cette demande, la réponse a été négative, justifiée par une non-opposabilité de ces recommandations, qui laisseraient ainsi le libre choix au professionnel de santé d'adopter les mesures qui lui paraîtraient nécessaires. Ces arguments sont source d'ambiguïté et ne peuvent être entendus par les professionnels. En tant qu'émanation de l'État, les Agences Régionales de Santé sont perçues comme des structures dont les documents font autorité.

De notre côté, nous comprenons cette position comme permettant à l'ARS Île-de-France de se prémunir d'un engagement de responsabilité. Mais qu'en serait-il pour les professionnels engagés sur le terrain ?

Par ailleurs, si la situation épidémique devait à nouveau s'aggraver, que se passera-t-il ? Le Conseil de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes aura-t-il à nouveau la possibilité d'ordonner la fermeture des cabinets ? Ou considérera-t-on les kinésithérapeutes comme des professionnels responsables, essentiels à la chaîne de soins ? Pourront-ils œuvrer selon leurs missions premières ? Quant aux URPS, quel sera notre rôle ? Devrons-nous diffuser des documents sans interroger sur leur pertinence ? Ou pourrons-nous agir en situation de démocratie sanitaire ?

Monsieur le Directeur Général, nous avons pleinement conscience du caractère exceptionnel de la crise traversée collectivement. L'objet de courrier n'est en aucun cas de faire le procès de l'Agence. Il s'agit pour nous de partager les points qui doivent être éclaircis pour nous permettre, ensemble, d'aller plus loin. C'est pourquoi, nous vous proposons de nous rencontrer, et d'échanger pour co-construire un avenir tirant les leçons de passé. Nous sommes à votre entière disposition pour planifier un entretien.

Dans l'attente, nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à ces mots et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Yvan TOURJANSKY
Président

